

LE PROJET KYR

I.
GENESE

Le premier atelier « Connais tes droits! » a eu lieu les 26 et 27 Juin 2007, au West African Research Center (WARC) de Dakar. L'idée de l'atelier est le fruit de remarques faites par des membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), remarques suivant lesquelles les populations africaines, dont la grande majorité n'est pas alphabétisée dans les langues officielles de leur gouvernement, n'ont pas accès au contenu des chartes et traités relatifs aux droits de l'homme que leurs gouvernements ont signé. L'objectif principal de « Connais tes droits! » est de mettre à la disposition des populations africaines, dans les langues africaines, le contenu des cinq instruments juridiques de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples :

1. La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples
2. La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant
3. Le Protocole à la Charte africaine sur la création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples
4. Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits des femmes en Afrique
5. La Convention de l'OUA régissant les aspects spécifiques du statut de réfugié

Organisé conjointement par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, West African Research Association (WARA), et Brandeis University (USA), l'objectif de l'atelier était de réfléchir et de parvenir à un consensus sur les caractéristiques souhaitables d'un modèle pour la traduction / adaptation, la présentation et la diffusion des documents sur les droits de l'homme dans les langues africaines. « Connais tes droits! » a été lancée en Sénégal dans sa phase pilote, mais les organisateurs se préparent à étendre le projet à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Le Sénégal et la Gambie ont été choisis en raison de l'importante expertise et l'expérience trouvées dans ces deux pays dans la traduction / adaptation en langues locales d'une variété de matériaux pour les besoins de l'éducation non formelle. L'expérience du Sénégal, en particulier, a montré que si les traductions littérales sont importantes, elles ne sont pas suffisantes pour tous les besoins en matière d'éducation non-formelle de la population locale, et que plusieurs approches pédagogiques axées sur l'adaptation des modèles de diffusion pourraient être nécessaires. L'atelier a rassemblé des experts venant d'horizons divers. Il est clairement apparu, au cours de l'atelier de deux jours, que tous les participants avaient beaucoup à apprendre les uns des autres. Les participants ont entendu un exposé sur l'histoire de la traduction des documents relatifs aux droits de l'homme en langues nationales au Sénégal, de Lamine Kane, de l'Association nationale pour l'alphabétisation et la formation des adultes (ANAFa). Ils ont bénéficié de l'expérience et de l'expertise en matière d'alphabétisation et de traduction de collègues comme Amadou Abdoul Sy également de ANAFa; de Mamadou Ndiaye de la Société africaine de L'éducation et de formation pour le développement (SAFEFOD) et du Centre de Linguistique Appliquée de Dakar (CLAD), et de Matarr Baldeh de Education pour tous (EPT) en Gambie. Les participants ont été guidés par les connaissances et l'expertise de professeurs de l'Université Cheikh Anta Diop : Silate Fary Ka, (Linguistique) et Fatou Kiné Camara, (Sciences juridiques et politiques), et ont bénéficié de la sagesse et de l'expérience de Arame Diop Fall, de l'Organisation Sénégalaise d'Appui au Développement (OSAD). La présence de partenaires des médias, y compris Henri Pierre Koubaka, de la West African Democracy Radio (WADR) et Seydou Nourou Ndiaye de la maison d'édition Papyrus Afrique, s'est révélée inestimable. Molly Melching de l'ONG Tostan et Awa Dia Ka Association de Recherche et d'éducation pour le développement (ARED) certains ont été des participants du secteur de l'éducation non

formelle. Leurs présentations ont contribué de manière significative à la compréhension des divers modèles de traductions/adaptations présentés lors de l'atelier.

Résultats de l'atelier

Étant donné l'importance de normaliser la terminologie juridique dans le processus de la traduction / adaptation, il a été convenu qu'une base de données de terminologie juridique devrait être créée. Il a été convenu qu'elle serait initialement logée au siège de WARC qui va aussi abriter tous les documents relatifs aux droits de l'homme traduits dans les langues parlées au Sénégal et en Gambie. Au départ, à l'aide de la technologie WIKI, la base de données sera transférée à un logiciel de base de données. Des entrées terminologiques seront recueillies à partir des documents des droits de l'homme dans toutes les langues du Sénégal et la Gambie. De nouveaux termes seront également sollicités et évalués. Des personnes-ressources pertinentes eu égard à ce travail seront également sollicitées, contactées et invitées à contribuer. Un Comité de coordination représentatif de la composition de l'atelier sera chargé de faciliter l'interaction des parties prenantes pertinentes, en vue de développer et de gérer la base de données, et de coordonner le processus de traduction / d'adaptation des documents de la CADHP dans les langues du Sénégal et de la Gambie.

Concernant le processus de traduction / adaptation, les participants à l'atelier ont convenu que l'idéal est l'approche multi-disciplinaire; et que des efforts devraient être fournis pour travailler avec des personnes bilingues, monolingues et multilingue, et que toute approche conduisant à une simplification exagérée des documents devrait être évitée. L'atelier a recommandé l'adoption d'une approche à multiples facettes avec une gamme de produits possibles, et d'ajuster la forme et le format de chaque produit à ses fins pédagogiques, selon les besoins de la population (information, formation, sensibilisation, lecture, auto-formation, etc.). Des glossaires et des lexiques monolingues qui expliquent les concepts et les termes adoptés dans la traduction / adaptation des documents, seront également élaborés. Les activités de suivi seront poursuivies par les deux organisateurs et le comité de coordination du réseau. L'équipe se prépare également à élaborer des propositions pour le financement futur de nature à faciliter la poursuite de cet important effort. L'atelier a été financé conjointement par le Centre International pour l'éthique, la justice, et la vie publique de l'Université Brandeis, par l'African Language Materials Archive Project (ALMA) de WARA, avec des fonds versés par le centre titre VI.

II.

CARACTERISTIQUES ORIGINALES DU PROJET KYR

1) *Une initiative novatrice en matière de formation juridique et de vulgarisation du droit*
Know Your Rights (KYR), « Connais tes droits » est un projet novateur qui traite de la nécessité d'éduquer les gens dans leur propre langue. Il est particulièrement important de faire connaître cette initiative, comme pratiquement tous les pays africains qui étaient jadis sous occupation coloniale ne proposent que l'enseignement scolaire et universitaire dans la langue de l'ancienne puissance coloniale. Les langues africaines qui sont les langues de la population sont éliminées comme outils d'éducation. L'éducation est donc limitée à ceux qui ont une bonne maîtrise de la langue officielle étrangère ". KYR offre un moyen de remédier à ce vestige de l'idéologie coloniale, et de faciliter l'accès à la loi formelle, et plus particulièrement au contenu des conventions internationales sur les droits de l'homme, pour tous les citoyens.

Au Sénégal, selon les statistiques établies par la *Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (Références 2006, p. 3)*, seule 10% de la population sénégalaise comprend le français. Une enquête tenant compte du genre et publiée par l'université de Laval donne les chiffres suivants lesquels entre 1% et 2% des femmes sénégalaises comprennent le français (<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/senegal.htm> français, p. 5, dernière visite, 6 Juillet 2008). Selon cette même enquête, le français est la langue maternelle de 0,2% de la

population, alors que plus de 80% de la population comprend le wolof (la *lingua franca*). Néanmoins, le français est la seule langue officielle au Sénégal. Par conséquent, tous les documents juridiques, toutes les lois, toutes les décisions de justice sont écrits et publiés en français. 90% de la population à 85% de la population masculine et 99% de la population féminine sont ainsi exclues de la connaissance du droit.

Dans les facultés de droit et dans le Centre de formation judiciaire, l'enseignement ne se fait pas dans la langue comprise et parlée par la grande majorité des citoyens du pays dans lequel les étudiants et stagiaires serviront plus tard comme avocats, huissiers, notaires, conseillers juridiques et juges. Cette situation ne fait qu'exacerber les problèmes de communication entre les juristes, le système judiciaire et les citoyens ordinaires. L'(autre conséquence est le non respect des droits humains des groupes vulnérables (en particulier les femmes et les enfants).

2) Une prise en compte du fossé entre l'engagement conventionnel à respecter les droits humains et la violence contre les femmes et les enfants au Sénégal

Bien que le Sénégal ait signé toutes les conventions des droits de l'homme des Nations Unies et de l'Union africaine, il existe un large abus des droits de l'homme à tous les niveaux au Sénégal (par exemple, la discrimination contre les femmes est ancrée dans le droit de la famille). L'ignorance par la population des règles des droits de l'homme que les autorités de l'Etat sénégalais se sont engagées à appliquer est en partie responsable de cette situation. La barrière de la langue rend difficile la vulgarisation du message véhiculé par les Conventions internationales sur les droits de l'homme, en particulier quand il concerne les femmes et les droits de l'enfant.

3) Les Forums/dialogues communautaires

Un groupe de 30 à 40 personnes d'une même ville, d'un même quartier ou d'un même village sont invitées à débattre, dans une langue sénégalaise, le contenu d'un article spécifique d'un des Protocoles ou d'une des chartes adoptés par l'Union africaine. La discussion est dirigée par des étudiants de troisième cycle en droit (sous la supervision d'un professeur de droit et d'un professeur de linguistique), avec un triple objectif:

1. Briser la barrière de la langue dans la diffusion d'informations sur le contenu des conventions sur les droits humains, sur les droits de la femme et sur les droits de l'enfant ratifiées par l'Etat du Sénégal.
2. Recueillir les termes utilisés dans la langue locale pour parler des questions traitées dans les chartes et protocoles de l'Union africaine. À cette fin, chaque forum communautaire est enregistré, la terminologie utilisée est analysée de même que les informations qui pourront être utilisées dans la conception des outils de vulgarisation et de sensibilisation aux droits humains à confectionner et distribuer.
3. Permettre aux étudiants en droit et futurs avocats, juges, conseillers juridiques et militants des droits humains de connaître les mots et les façons d'expliquer le droit écrit qui leur a été enseigné en français, à un public non-francophone.

III.

SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET KYR

1) Réunion de comité de suivi, Boston, 13 avril 2008

Participants

Fatou Kiné Camara, de la Faculté des Sciences juridiques et Politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar

John Hutchison, de l' African Language Materials Archive Project (ALMA)

Leigh Swigart, du Brandeis Centre for Ethics, Justice and Public Life

Jennifer Yanco, de la West African research Association de Boston university

Décision commune

Tenir deux projets pilotes au mois de mai, à quelques jours de distance. Le projet pilote consiste en l'organisation de conférences-débats, en langues nationales, sur les dispositions du Protocole additionnel à la convention sur les droits de l'homme de l'Union Africaine relatif aux droits de la femme africaine.

Procédure

L'association des étudiants de troisième cycle et doctorants (RETC, Regroupement des Etudiants de Troisième Cycle de la Faculté de Droit de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar) est chargée d'organiser ces rencontres dans un quartier ou un village. Un groupe pourra s'entretenir au préalable avec le chef de quartier ou de village pour lui décrire le projet dans les termes suivants « Nous souhaitons avoir l'opinion des gens du quartier/village sur la convention sur les droits de la femme de l'Union africaine »

Pendant la conférence débat une équipe mixte (filles/garçons) de facilitateurs se chargera d'expliquer dans la langue nationale choisie les aspects juridiques du thème retenu (exemple : article 6 sur le mariage, article 7 sur le divorce ou article 9 sur le droit de participation au processus politique et aux instances de prise de décision), puis de distribuer la parole dans l'auditoire. Une équipe mixte de rapporteurs se chargera de l'enregistrement des échanges et de la prise de notes. Les rapporteurs doivent noter les définitions, les termes mais aussi la manière de parler du thème traité. Les rapporteurs doivent faire attention à la manière dont sont traduits les termes clés, ils doivent aussi prendre note du temps qui est accordé à chaque thème discussion (ex. de 16'15 à 16'22 la discussion a porté sur...)

Des personnes ressources spécialistes en droit, linguistique et communication devront assister l'association des étudiants dans la préparation des conférences débats pilotes, et durant les conférences débats. Les personnes ressources suivantes ont été retenues :

- **Fatou Kiné Camara**, chargée d'enseignement à la FSJP/UCAD
- **Pr Amadou Cissé**, linguiste à l'UCAD
- **Henri Pierre Koubaka**, journaliste à la WADR
- **Oumou Cantome Sarr**, directrice des programmes à la radio Manoore FM

Matériel fourni

Deux digital tape recorders, marque sony

2) *Compte-rendu de la réunion de Boston à Dakar, mardi 29 avril 2008*

Participants

1. Henri Pierre Koubaka, WADR
2. Mamadou Cissé, UCAD
3. Mamadou Sène, RETC
4. Khady Sarr Ndiaye, RETC
5. Fodé Ndao, RETC
6. Thialy Faye, RETC
7. Adama Diouf (Jérôme), RETC
8. Fatou Kiné Camara, UCAD
9. Oumy Cantome Sarr, Manoore FM
10. Moustapha Diop, écrivain en wolof

Kiné Camara a fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue à Boston à la mi-avril chez Jenifer Yanco. Puis la discussion a porté sur la manière la plus appropriée de mener le projet pilote : « faut-il commencer par une conférence débat ouverte à tous, ou privilégier la méthode de l'atelier de travail ? » La deuxième option a semblé à tous plus productive, au moins dans un premier temps.

3) *Forum pilote KYR le 4 mai 2008, au WARC, Dakar, 15'30 à 18'00*

Un forum réunissant des participants d'horizons divers (syndicalistes, femmes politiques, activistes féministes, animateurs radio) maîtrisant tous le wolof a été organisé le dimanche 4 mai au WARC. Le sujet portait sur le thème de la quinzaine de la femme – L'égal accès des femmes aux instances de prise de décision – en menant la réflexion autour de l'article 9 du Protocole relatif aux droits des femmes de la Charte africaine des droits de l'homme. L'article 9 définit le droit de participation des femmes au processus politique et à la prise de décisions de la façon suivante :

« 1. Les États entreprennent des actions positives spécifiques pour promouvoir la gouvernance participative et la participation paritaire des femmes dans la vie politique de leurs pays, à travers une action affirmative et une législation nationale et d'autres mesures de nature à garantir que :

- a) les femmes participent à toutes les élections sans aucune discrimination;
- b) les femmes soient représentées en parité avec les hommes et à tous les niveaux, dans les processus électoraux;
- c) les femmes soient des partenaires égales des hommes à tous les niveaux de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes de développement de l'État.

2. Les États assurent une représentation et une participation accrues, significatives et efficaces des femmes à tous les niveaux de la prise des décisions. »

Les participants suivants ont été ciblés et invités:

- Laobé Bassoum Konaté, femme politique PDS
- Ndeye Diakhate, syndicaliste
- Mamadou Diouf, syndicaliste
- Amy Sow, membre du Bureau du COSEF (Conseil Sénégalais de Femmes, association qui fait campagne depuis 2005 pour la parité dans toutes les assemblées représentatives, avec le slogan « Avec la parité consolidons la démocratie)
- Fatou Kiné Diop, Secrétaire Générale du COSEF
- Adja Ramatoulaye Kane, Présidente de l'antenne de Rufisque du COSEF
- Mbanel Hann, membre du COSEF
- Abdoulaye Lam, journaliste à Walf FAdjri
- Maodo Faye, journaliste à Sud FM
- Ismaila Diop, journaliste à la RTS
- Une représentante, de l'APROFES, Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise, située à Kaolack
- Un représentant de la troupe théâtrale Bamtaare de Kaolack
- Moustapha Diop, écrivain wolof

L'article 9 a été traduit par les étudiants du RETC puis exposé aux participants du forum par deux étudiants du RETC (une fille et un garçon) qui ont dirigé les débats intégralement en wolof, tandis qu'un autre se chargeait d'enregistrer chaque personne qui prenait la parole. Trois autres étudiants prenaient des notes. L'enregistrement du Forum a été mis sur CD par Abdoulaye Niang du WARC et mis à la disposition des journalistes et de tous les participants qui en feraient la demande. Les étudiants ont gardé une copie afin de pouvoir l'analyser, la comparer à leurs notes et dresser un premier lexique wolof de termes juridiques et de termes pertinents relativement au sujet traité. Ce Forum a été diffusé dans son intégralité sur la radio Manoore FM, des extraits mis en contexte ont été diffusés sur la radio WADR.

4) Forum Pilote « Connais tes droits : » au CEDAF (Centre Départemental d'Assistance et de Formation pour les Femmes) de Bambilor, Rufisque, le dimanche 11 mai 2008, 10'30 à 13'30

Le thème portait sur l'article 14 du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique.

« 1. Les États assurent le respect et la promotion des droits de la femme à la santé, y compris la santé sexuelle et reproductive. Ces droits comprennent :

- a. le droit d'exercer un contrôle sur leur fécondité;
- b. le droit de décider de leur maternité, du nombre d'enfants et de l'espacement des naissances ;
- c. le libre choix des méthodes de contraception ;
- d. le droit de se protéger et d'être protégées contre les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH/SIDA ;
- e. le droit d'être informées de leur état de santé et de l'état de santé de leur partenaire, en particulier en cas d'infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH/SIDA, conformément aux normes et aux pratiques internationalement reconnues ;
- f. le droit à l'éducation sur la planification familiale.

2. Les États prennent toutes les mesures appropriées pour

- a. assurer l'accès des femmes aux services de santé adéquats, à des coûts abordables et à des distances raisonnables, y compris les programmes d'information, d'éducation et de communication pour les femmes, en particulier celles vivant en milieu rural ;
- b. fournir aux femmes des services pré et postnatals et nutritionnels pendant la grossesse et la période d'allaitement et améliorer les services existants ;
- c. protéger les droits reproductifs des femmes, particulièrement en autorisant l'avortement médicalisé, en cas d'agression sexuelle, de viol, d'inceste et lorsque la grossesse met en danger la santé mentale et physique de la mère ou la vie de la mère ou du fœtus. »

L'article 14 a été traduit en wolof par les étudiants du RETC et exposé dans cette langue aux participants du forum.

Le forum a été organisé par la présidente de l'antenne COSEF de Rufisque, il a réuni 44 participants constitués de femmes et d'hommes des différents villages de Rufisque : des instituteurs, des imams (chefs religieux musulmans), des chefs de villages, des membres d'association féminines.

Les débats, intégralement en wolof, ont été conduits sur le schéma du forum précédent, avec d'autres étudiants du RETC (une fille et un garçon) dirigeant la discussion, enregistrant chaque intervenant et prenant des notes. Un CD a été encore une fois produit par Abdoulaye Niang et mis à la disposition des journalistes présents, ainsi que des étudiants. Ces derniers ont établi un lexique des termes qui ont émergés de ce forum. Ce Forum a été diffusé dans son intégralité sur la radio Manoore FM, des extraits mis en contexte ont été diffusés sur la radio WADR.

5) Forum pilote en partenariat avec l'AJS (Association des Femmes Juristes) Hôtel SOFITELE TERANGA, Dakar, samedi 26 juillet 2008, 10'00 – 13'00

Dû au partenariat avec l'AJS le thème n'a porté sur une convention de l'union africaine, mais sur les dispositions du Code pénal sénégalais relatif aux agressions sexuelles. En effet, après avoir organisé un dîner-débat intitulé « Promouvoir le respect de la personne humaine par la lutte contre le viol », l'AJS voulait poursuivre ses efforts de sensibilisation contre l'impunité dont bénéficient les auteurs d'agressions sexuelles contre les femmes et les enfants, par un forum populaire sur le même thème en wolof. Les débats ont été conduits sur le même schéma que les forums précédents. Ce sont les étudiants du RETC qui ont traduit les articles du Code pénal objet des débats, articles 319 et 320, et ce sont aussi eux qui ont dirigé les débats, les ont enregistré et ont pris des notes.

Ce forum était composé d'une cinquantaine de participant(e)s venus de la ville de Dakar, de sa banlieue ainsi que de différentes régions du Sénégal : des membres d'association de promotion des droits de la femme et de l'enfant, des opératrices et opérateurs d'alphabétisation en langue locale, des journalistes, des animateurs radio, des victimes d'agressions sexuelles, des juristes. Ce Forum a non seulement été enregistré pour passer à la radio Manoore et à la radio WADR comme les Forums précédents, mais il a également été filmé par une station de TV « Canal Info » qui en a fait un reportage diffusé sur ses antennes. Il a aussi été filmé par Mariama Khan qui en a montré de larges extraits dans son documentaire sur le viol au Sénégal, *Sutura*.

IV.

RESULTATS ET BILAN DES FORUMS PILOTES

1) *Résultats*

1. Un lexique wolof des termes juridiques et des termes pertinents recueillis dans les forums pilotes portant sur les articles 9 et 14 du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme africaine.
2. Des émissions radio sur Manoore FM, WADR, et Festivalvision (www.hpmediavision.com).
3. Un film documentaire *Sutura* qui a été pré-sélectionné (*short-listed*) par le jury du festival du film documentaire contre les violences faites aux femmes.

2) *Bilan*

Les défis rencontrés au cours des activités pilotes

- Exposer le contenu de la disposition juridique faisant l'objet du forum dans un langage clair et compréhensible en wolof
- Amener le public à discuter de manière approfondie de droits qui heurtent leurs croyances religieuses (ex. le droit à l'avortement) ou les pratiques locales (ex les mariages précoces) et ont donc besoin de faire l'objet d'une présentation bien pensée.
- Trouver dans les pratiques locales l'équivalent des droits contenus dans le Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme.

Exemple 1: Exprimer en termes de droits, l'usage de la contraception et le principe de l'espacement des naissances n'est pas nécessairement la meilleure manière d'aborder la question, parce que, traditionnellement, ces questions sont abordées sous l'angle des mesures nécessaires pour préserver la santé de la mère et de l'enfant de santé. Ainsi « nef » (terme wolof qui désigne des grossesses rapprochées) était quelque chose à éviter à tout prix. Les participantes au forum sur l'article 14 du Protocole ont parlé de diverses méthodes servant à éviter cela (éloignement de la femme de son mari, prise par la femme de philtres ou talismans préparés à cet effet par un marabout, ...)

Exemple 2 : "Parité", le mot utilisé dans la version française de l'article 9 du Protocole a fait l'objet de confusion et de controverse car beaucoup l'ont compris, ou interprété, comme signifiant l'égalité de l'homme et de la femme dans le couple, dans leur ménage, alors que ce terme se rapporte spécifiquement à la sphère publique et à la place des femmes dans les instances de décision publiques. Toutefois, le terme a été accepté quand il a été traduit en "égalité du nombre d'hommes et de femmes dans les instances de prise de décisions". On évitait ainsi la question « philosophique » de l'égalité des sexes pour poser celle, pratique, de l'égalité en nombre des représentants de chaque sexe. Une fois que ce principe a été posé, certaines personnes dans l'auditoire ont rappelé la manière dont, traditionnellement, les femmes participaient aux processus de décision (ex. la *lingeer*, une reine qui n'était pas la femme du roi, mais une femme de sa famille chargée de représenter les intérêts de toutes les femmes du royaume ainsi que ceux de la nation)

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR Dakar, le 27 Mai 2008
 FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES
 REGROUPEMENT DES ETUDIANTS DU TROISIEME CYCLE/DROIT
 LEXIQUE

aar : protection
 aafia : liberté
 aji dencante : époux , conjoints
 bañ gâce: la peur de la honte
 bërabu fajukaay. : structures de santé
 jur : donner naissance
 dindi, imbi : avortement médicalisé
 jigéenu kaw gi : femme rurale
 ëmb : grossesse
 fagardicku : prévention
 feebar : maladie
 fas ngir suul jur : méthode contraceptive traditionnelle
 dijël : partir chez ses parents pour se reposer après l'accouchement
 kaaràngé : sécurité
 matukaay : précaution
 néegu séy : domicile conjugal
 nef : naissance rapprochée
 njaboot : famille
 ponk : article
 miir : s'égarer
 seyту : recherche
 sàmm sa wer- gi- yaram : prendre soins de soi
 soreyal njur : planification des naissances
 saytu doomu jàngoro sida : test de dépistage du sida
 siif : viol
 caay-caay : agressions sexuelles
 wer-gi -yaram : santé
 wéradi : maladié
 yàq biir : avortement clandestin
 àq : droits
 yelleef : droits
 mànkoo : union
 nas , nocci : processus de prise de décision
 Bërëbu nas ak nocci : lieux de décision
 wareef : devoirs
 jigéen : femme
 jàngat : étudier
 lël : assise , atelier
 ponk : article
 cosaan : tradition
 buur : roi

lim : nombre
 tolloo : égalité
 poñ : point
 wax : parler ,
 kalaama : langue
 aada : rites
 ndombo-tànk : nomination
 soxna : femme mariée , épouse
 yemale: égaliser, rendre égal
 tollale : égaliser
 xeex : lutte
 mbootaay : groupement
 jàppale : aider
 xam-xam : connaissance
 wareef : devoirs
 taxaway : position
 ndam : victoire
 fal : élire
 falu : être élu
 Ndombo-tànk : nomination
 Njariñ : utilité
 Sañ-sañ : droit
 Wàll : part
 Jàppale : aider
 Liggéey : travail
 Lawal : diffuser
 Wasaare : vulgariser
 Yem -kepp : égalité totale
 Yem-lim : même nombre
 Doxal : avancer
 Réew : pays
 Lalu : fondement
 Dooleel : donner force
 lijaasa : diplôme
 Waxtaan : discussion
 Ngërëm : remerciements
 Tembale : parité
 Tënk : conclure
 Sabab : cause
 Kàttan : capacité
 Kilifa : autorité
 Nasax : faible
 Góor : homme
 Fonk : respecter
 Soppi : changement

Xalaat : penser
 Raw : dépasser
 Séy : mariage
 Xereñ : doué
 Firi : libérer
 Cër : part
 Masla : négociier
 Seede : témoin
 Boddikonte : discrimination
 Lëkkaloo : union
 Takku : déterminer
 Làkk : parler
 Kuréel : organisation, regroupement
 Dundu : vie
 Tekki : signification
 Jafe-jafe : difficultés
 Gëstu : recherche
 Diiné : religion
 Bërëb : lieu
 Jiite : diriger
 Dogal : décider
 Baat : voix
 Bopp : tête
 Yoon : chemin
 Leeral : éclaircir
 Fal : élire
 Par-parloo : discrimination
 Ndono : héritage
 Bennoo : s'unir
 Gàllankoor : obstacle
 Ñaxtu : revendication
 Boddi : exclure
 Jàppale : aider
 Kàddu : parole
 Dàq : renvoyer
 Xalaat : penser
 Yitte : disponibilité
 Mébét : doléance
 Jàmbur : autrui
 Séddalé : partage
 Jàmbat : se plaindre
 Témbou
 Kàngamloo = parité - égalité
 Njaax
 Yémalé
 téré : livre
 Jotaay : réunion
 pas-pas : volonté
 kiliftéef : autorité
 kilifa : chef

suuféel : minimiser
 dàq : écarter
 tàmm : habitude
 jottali : transmettre
 xel : esprit
 jàppale : soutenir
 ngëm : foi
 sargal : honorer
 jariño : se servir
 taxawal : mettre sur pied
 kaarànge : compétence
 fésal : mettre en évidence
 ñeeño : casté
 xayma : évaluer
 démb : passé
 bitim-réew : pays étranger
 suxalli jigéen : promouvoir la condition de la femme